

Index de l'Égalité Professionnelle Femmes-Hommes 2023

Dans le cadre de la loi du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel, l'Association le Moutier, dont l'effectif est majoritairement féminin, publie son index de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes.

Il s'agit d'un bilan établi chaque année par les entreprises de 50 salariés ou plus afin de cibler les écarts de rémunération pouvant exister entre les salariés des différents sexes. Cette mesure est prise en vue de renforcer l'égalité salariale dans le monde du travail.

La période de référence prise en compte pour le calcul de cet index pour l'année 2024 est celle du 1er janvier au 31 décembre 2023.

L'index est calculé sur la base de cinq indicateurs composant une note globale :

<u>Indicateur</u>	<u>Score</u>
Ecart de rémunération soit la différence entre la moyenne des rémunérations des femmes et des hommes	Incalculable
Motif de non calculabilité : Effectif des groupes valides inférieur à 40% de l'effectif (secteur d'activité médico-social majoritairement féminin)	
Ecart de taux d'augmentations individuelles - hors promotion - soit le pourcentage de femmes et d'hommes qui ont été augmentés durant l'année (en faveur des femmes)	35/35
Pourcentage de salariées ayant bénéficié d'une augmentation dans l'année suivant leur retour de congé maternité	15/15
Nombre de salariés du sexe sous-représenté parmi les 10 salariés ayant perçu les plus hautes rémunérations (les femmes sont sur-représentées)	05/10

L'Association le Moutier a obtenu un total de points de 55/60.

En l'occurrence, l'index de notre Etablissement est incalculable car la note maximale obtenue est inférieure à 75 points : un indicateur (de 40 points) n'a pas pu être mesuré (les femmes sont sur-représentées).

Ce qui ne change en rien notre engagement pour l'égalité professionnelle.

En effet, l'Association le Moutier veille à ce que les métiers, et notamment les postes à responsabilités, soient accessibles tant aux femmes qu'aux hommes, que ce soit en matière de recrutement ou d'évolution professionnelle. Notre Association reste mobilisée en faveur de la promotion de l'Égalité Professionnelle et réaffirme son attachement au respect du principe de non-discrimination.